

M.
pierre
Mathias
et
helene
prou

L'an de grace mille sept cent quarante cinq, et le
septieme jour du mois de janvier, ayant vu les
promesses de futur mariage de pierre Mathias,
age d'environ vingt ans, en personne de
Mathurin Mathias son pere qui soussigne de
la paroisse d'Alair et de Helene prout
originaire de la paroisse de Plogonnec,
domicilee au celler de Pierre fille de Defaut
george prout, et Marie le Dapport agee d'environ
vingt ans, apres avoir vu le decret de mariage
de la dite Helene prout faite par les sieurs juges
de la jurisdiction du comte de Prou, ex-
datte le vingt cinqieme janvier de la dite
annee, et apres ensuite fait les publications
de leurs baux de mariage, le dimanche, et
vingtieme dimanche apres les roys, et le
dimanche de la septuagiesime aux presches du
mesme paroissial, de l'annee presente, ayant
de plus vu les certificats des mesmes baux de
mariage faite en la paroisse d'Alair le
vingt un janvier, le deux, et le sept fevrier
de l'annee presente, signe Joseph Thebaud curé
d'Alair, j'ay veu le dixieme jour de
fevrier de la dite annee le mutuel
consentement desdits pierre Mathias, et
Helene prout, et j'ay solennellement
marie par paroles de present en
personne de Mathurin Mathias pere
du garçon, d'un autre Mathurin Mathias,
de Joseph Beuvre, et de Julien Mathias
qui ont tous declare ne savoir signer a
l'exception de pierre fils garçon au boye
qu'ils ont signe le dixieme jour de fevrier
l'an mille sept cent quarante cinq. Ma: Mathias
F. Mathias P. de Prou